

Allianz Global Investors Fund  
Société d'Investissement à Capital Variable  
6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
R.C.S. Luxembourg B 71.182

### Avis aux actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund a décidé, avec une prise d'effet au 10 mars 2021, de fusionner le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Global Agricultural Trends (le « Compartiment absorbé ») dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Food Security (le « Compartiment absorbant »), conformément au tableau suivant.

Allianz Global Investors Fund - Allianz Global Agricultural Trends			Allianz Global Investors Fund - Allianz Food Security	
Catégories d'actions	ISIN/WKN		Catégories d'actions	ISIN/WKN
A (EUR)	LU0342688198 / A0NCGS	sera fusionné dans	A (EUR)	LU2211817197 / A2QAGM

**Pour obtenir des informations complémentaires sur la fusion, et notamment pour recevoir les informations clés pour l'investisseur sur un support de données durable conformément au § 167 du Code allemand relatif aux placements de capitaux, les Actionnaires ainsi que les Dépositaires du Fonds transférant ou absorbant en République fédérale d'Allemagne peuvent consulter, sur Internet, le site <https://de.allianzgi.com>.**

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com> ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS BELGIUM, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320, B-1000 Brussels).

Si vous n'approuvez pas la fusion qui est proposée, vous pouvez comme d'habitude demander gratuitement (hors taxes éventuelles) le rachat des actions que vous détenez dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund – Allianz Global Agricultural Trends.

Senningerberg, janvier 2021

Allianz Global Investors Fund

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale allemande prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.